

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216205237-20250410-DEL2025_026-DE

S²LOW

2025/086 DUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 10 avril,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 27 mars 2025,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Micheline MAYEUX donne procuration à Madame Sandrine WABLE
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Monsieur Dominique VASSEUR donne procuration à Monsieur Jacky LELONG
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Madame Khadija LANNABI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'année 2025

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un Etablissement Public Administratif de la Ville de Loison-sous-Lens, chargé d'animer l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité notamment. A ce titre, il développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité, de difficultés sociales ou d'exclusion touchant les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale telle qu'elle est définie par les articles L123-4 à L 123-9 du code de l'action sociale et des familles.

Le soutien de la Ville de Loison-sous-Lens au CCAS sur le plan financier se traduit par l'attribution d'une subvention dite d'équilibre.

Qu'afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale sur l'année 2025,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

👉 **Vote à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 062-216205237-20250410-DEL2025_026-DE

S²LO

- D'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 40 337,06 € au titre de l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 11 avril 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA